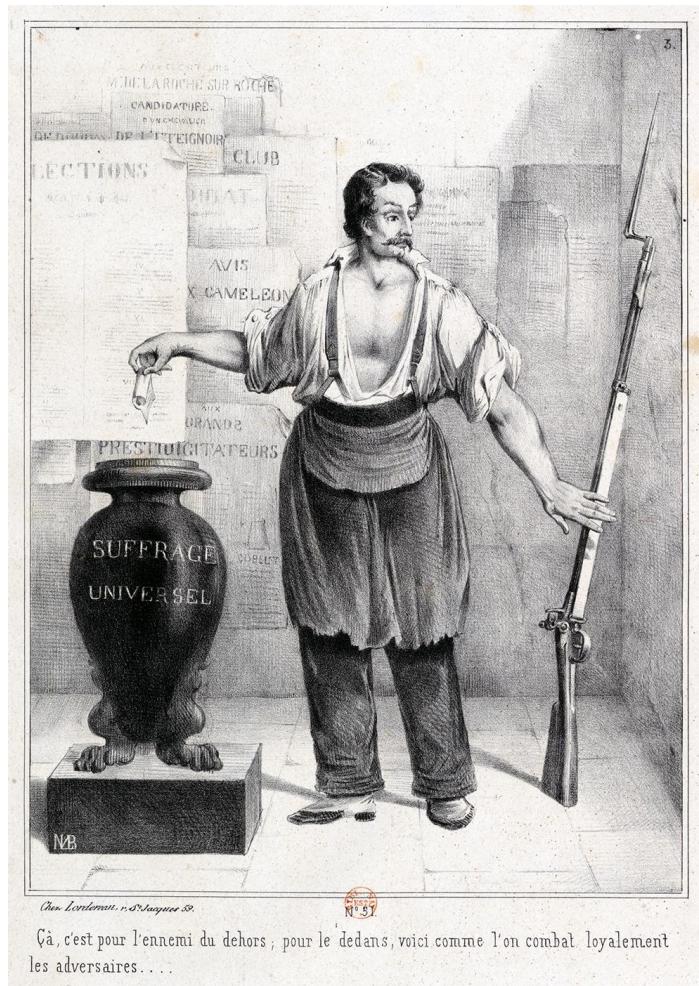


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



A l'approche des élections présidentielles, comment comprendre les enjeux et les discours proposés pour voter / débattre en conscience ?

Cf « J'ai pas voté »

<https://www.youtube.com/watch?v=uzcN-0Bq1cw>

- Élections présidentielles = l'élection préférée des français ? / Droit de vote ? /
- Des discours = Gauche ? Droite ? / Faire de la pédagogie ? / politique politique ?
- Des enjeux = Sujets récurrents ≠ sujets importants ?

Étape 1 : Définir les objectifs d'un président de la République française.

Analyse de quelques symboles :

ARTICLE 2.

La langue de la République est le français.



L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.

L'hymne national est « La Marseillaise ».

La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

La Liberté guidant le peuple, Eugène Delacroix.



CHANT de GUERRE

Pour l'Armée du Rhin,

Dédie' au Maréchal LUKNER.

On a cru sauf faire les Amateurs en leur donnant telle que l'Original a été Imprimé à Strasbourg.

A PARIS Chez BIGNON, Graveur et Imprimeur, Place du Louvre à l'Accord parfait. — — — Prix 10.^s

Chant.

Allons, Enfants de la Patri - e! Le jour de gloire est arrivé. Contre nous de la tyran -

Clavecin.

Temps de Marche animée. cresc.

F FFF p cresc.

ni - e l'éndard sanglant est le ré, l'éndard sanglant est le ré. Entendez vous dans les Cam -

F FFF p cresc.

Rappel de la procédure du vote :



Alfred Bramtot – Le suffrage universel 1891

ARTICLE 3.

La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret.

Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

Des définitions ?

La constitution (**texte dans lequel sont rassemblées les lois qui régissent la vie politique et détermine les droits et les devoirs des citoyens**) assure la démocratie.

Les institutions sont les assemblées et organismes qui régissent la vie politique (ex : l'Assemblée nationale).

La constitution et les institutions assurent :

- Le suffrage universel (vote)
- Pluralisme politique (existence de plusieurs partis politiques)
- Gouvernement responsable devant l'Assemblée Nationale (l'A.N. peut faire démissionner le gouvernement en votant une motion de censure), on a donc un régime parlementaire.

Avec le renforcement des pouvoirs de président de la République en 1958 , régime parlementaire semi-présidentiel.

- Consultation du peuple par référendum (question posée par le président de la République à laquelle les citoyens doivent répondre par oui ou non en votant)

<https://www.youtube.com/watch?v=6l5Ud-vg4mI>

Le système :

Les 3 pouvoirs¹ :

"Il y a dans chaque État trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutive des choses qui dépendent du droit des gens, et la puissance exécutive de celles qui dépendent du droit civil.

Par la première, le prince ou le magistrat fait des lois pour un temps ou pour toujours, et corrige ou abroge celles qui sont faites. Par la seconde, il fait la paix ou la guerre, envoie ou reçoit des ambassades, établit la sûreté, prévient les invasions. Par la troisième, il punit les crimes, ou juge les différends des particuliers. On appellera cette dernière la puissance de juger, et l'autre simplement la puissance exécutive de l'État."

- A quoi correspondent les trois pouvoirs ? (Citez les)

Montesquieu distingue 3 types de pouvoir: l'exécutif (gouvernement), le judiciaire (juges) et le législatif (peuple via les députés).

L'exécutif met en oeuvre les lois conçues par la législatif, lois dont l'application est confiée au judiciaire.

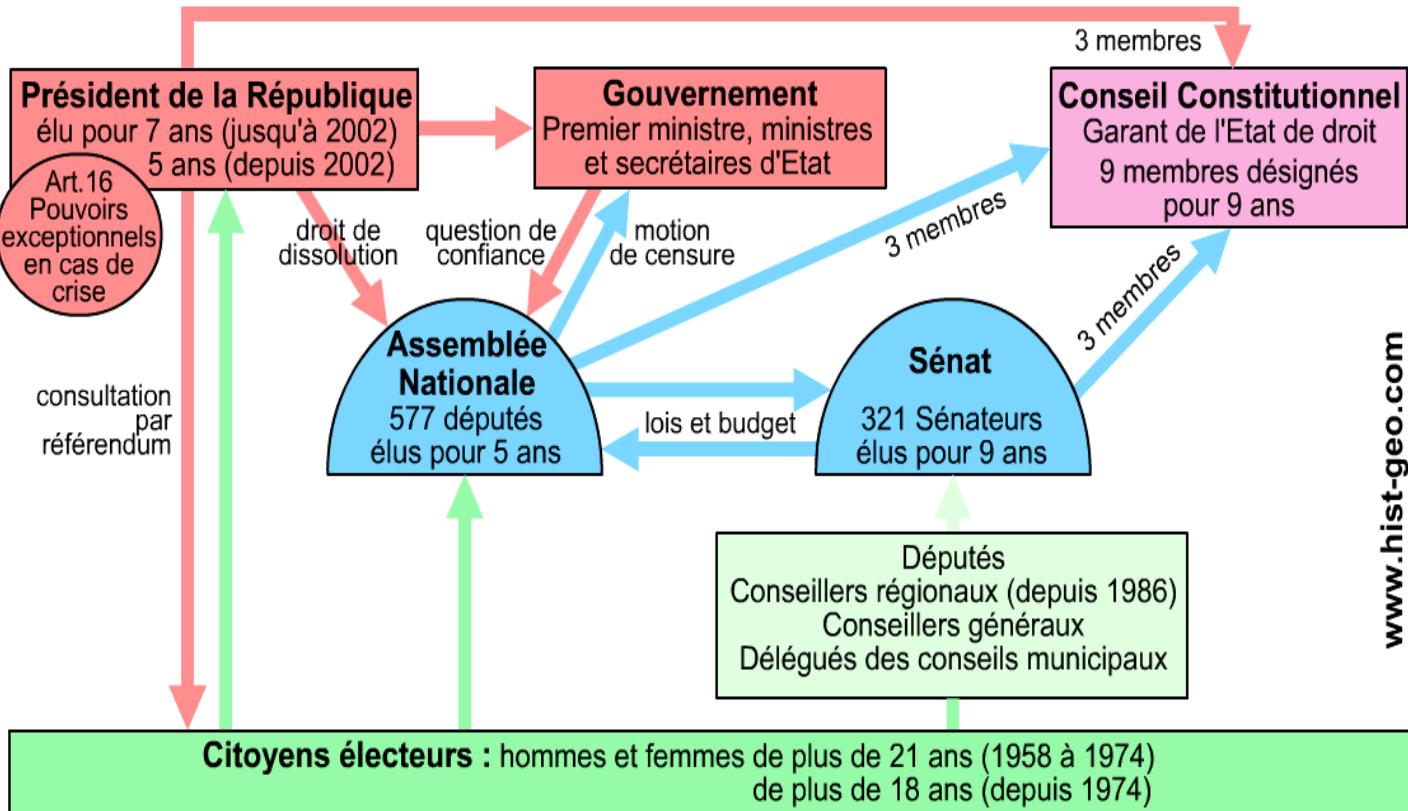
"Tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser. Il faut donc que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir."

- Montesquieu préconise une séparation de ces trois pouvoirs. Pourquoi selon vous?
Parce que si le législateur est l'exécuteur, rien ne l'empêche de se corrompre en mettant en oeuvre des lois qui lui sont favorables. Si l'exécutif est le juge, aucun contrôle de l'action publique n'est possible.

Cette relation triangulaire permet à la société de s'équilibrer.

¹Issus de Source : Charles de Montesquieu, *De l'esprit des lois*, 1748 (extrait)

Schéma de la Constitution de la V^e République



Séparation des pouvoirs

- Pouvoir exécutif
- Pouvoir législatif
- Pouvoir de contrôle

Souveraineté du peuple

- Citoyens électeurs
- Suffrage universel direct
- Suffrage universel indirect

Fonctionnement de la République

- Prerogatives du pouvoir exécutif
- Prerogatives du pouvoir législatif

a) Le pouvoir exécutif

- Le président de la République est la clé de voûte des institutions.

- en tant que chef de l'État, il **dirige la politique étrangère**, **représente la France** et **négocie** en son nom **avec les autres chefs d'État**. Il est également **chef des armées**, ce qui lui laisse la décision de l'utilisation de **l'arme nucléaire**.
- Maître de l'exécutif, c'est lui **qui nomme le premier ministre et les membres de son gouvernement**. Il promulgue les lois et signe les ordonnances et décrets pris en conseil des ministres.
- Son autorité est renforcée par la **possibilité qu'il a de dissoudre l'Assemblée Nationale** et de **recourir au référendum**.
- Il dispose seul du droit de grâce.
- En cas de grave crise, il peut disposer de **pouvoirs exceptionnels** (article 16).

- Le gouvernement (= premier ministre et ministres) « détermine et conduit la politique de la Nation ».

On parle de régime semi-présidentiel car l'exécutif est partagé entre le chef de l'Etat et le premier ministre. Contrairement au président, qui est politiquement intouchable durant son mandat, le gouvernement peut être renversé par l'Assemblée par le vote d'une motion de censure.

b) Le pouvoir législatif

Le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) détient le pouvoir législatif. Il peut être réunis en congrès à Versailles pour modifier la constitution (majorité des trois cinquièmes).

Il ratifie les traités les plus importants (de paix, de commerce...).

- L'Assemblée nationale se compose de 577 députés élus au suffrage universel direct pour 5 ans dans le cadre d'une circonscription. Elle siège au Palais-Bourbon.

Elle discute et vote les lois et le budget. Par le biais de questions écrites ou orales, elle peut demander aux ministres des informations, exerçant ainsi un contrôle sur l'action du gouvernement. Les débats sont menés par le Président de l'Assemblée nationale.

- Le Sénat se compose de 321 sénateurs (âgés au minimum de 35 ans) élus pour 6 ans au suffrage universel indirect par un collège de grands électeurs (députés, conseillers généraux et régionaux et délégués des conseils municipaux). Le Sénat est renouvelable par tiers tous les deux ans. Il siège au Palais du Luxembourg. Il vote les lois adoptées par l'Assemblée Nationale.

c) Les instances de contrôle

- Le Conseil constitutionnel est composé de 9 membres, renouvelés par tiers tous les 3 ans, et des anciens présidents de la République qui y siègent de droit. Son rôle est de vérifier la conformité des lois et des traités par rapport à la Constitution, la régularité des élections (il peut invalider toute élection), des référendums et de l'article 16. Ses décisions sont souveraines et sans appel.

- Le Conseil d'État (environ 300 personnes), la Cour des Comptes et les Chambres régionales des Comptes contrôlent eux, l'administration.

La République Française est :

- porteuse de valeurs reconnues mondialement et acceptées dans de nombreux pays. Ces valeurs sont fédératrices (solidarité entre français et entre les peuples libres notamment).
- Fonctionne avec une séparation des 3 pouvoirs ; démocratiquement (élections au SU direct et suffrage à deux tours) et de manière laïque.
- une démocratie représentative (≠ démocratie directe) : le peuple a des représentants pour exercer le pouvoir.

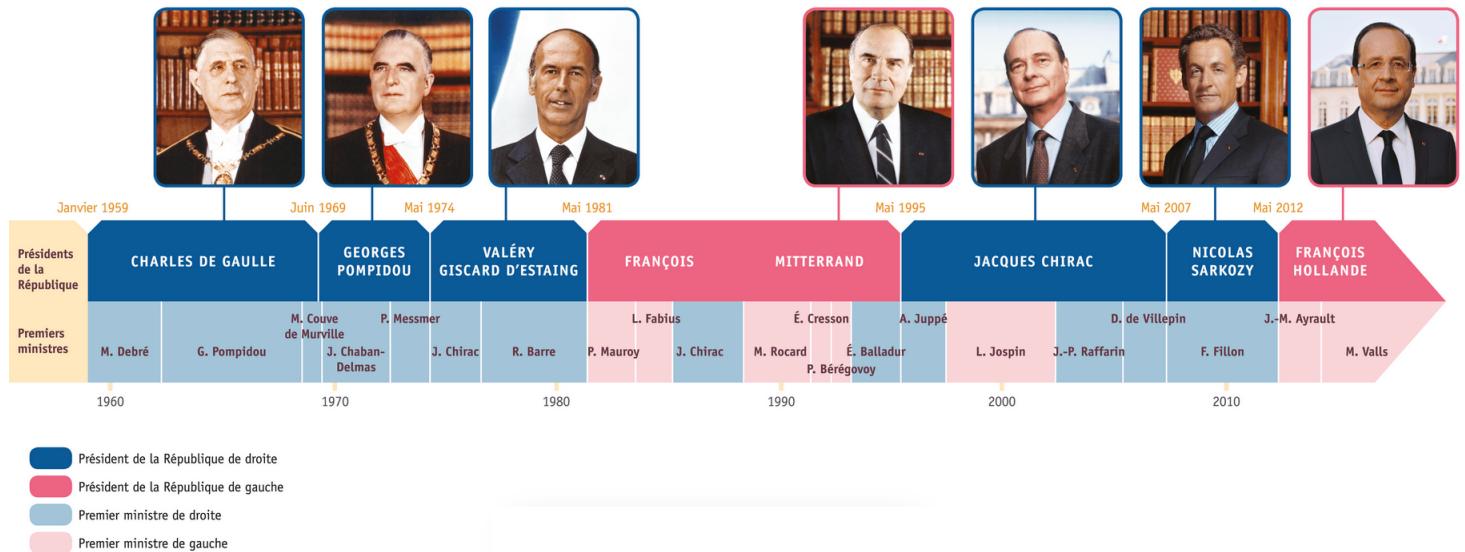
<https://www.youtube.com/watch?v=uYt8C4JViJ8>

- Un régime démocratique (le peuple choisi qui le dirige et fait les lois) et républicain (les détenteurs du pouvoir exercent un mandat « donné » par le peuple.)

<https://www.youtube.com/watch?v=TjHl0GaLn1w>

Étape 2 : Comprendre les notions de partis et d'alternance.

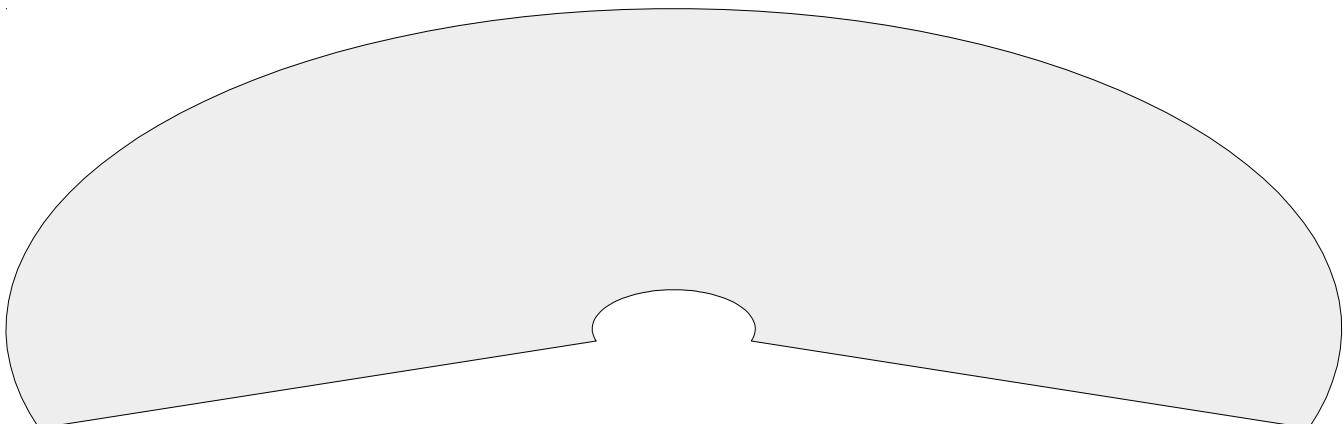
A partir de la frise ci-dessous essayez de déterminer ce que sont les alternances et la cohabitation.



- Possibilité d'alternance : passage d'une tendance politique à une autre au pouvoir ex : la gauche remplace la droite en 1981 avec l'élection de F Mitterrand.
- Cohabitation : gouvernement et président de la République sont de tendances politiques opposées.

<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/les-groupes-politiques>

Sur le schéma d'hémicycle ci dessous, placez les représentants des principaux partis en route vers la présidence.



https://www.francetvinfo.fr/elections/presidentielle/candidats/liste-complete-des-candidats-a-election-presidentielle-2022-consultez-en-direct-actualisee_4803249.html

En course

Nathalie Arthaud, 51 ans

Lutte ouvrière (Gauche extrême ou radicale)

1

Professeure d'économie dans un lycée, l'héritière d'Arlette Laguiller se lance dans sa troisième candidature pour une présidentielle, après avoir récolté autour de 0,6% des voix en 2012 et 2017. Elle ne se présente pas dans l'espoir de devenir présidente, mais de renverser le système.



Jean-Luc Mélenchon, 70 ans

La France insoumise (Gauche extrême ou radicale)

2

Député des Bouches-du-Rhône, il s'est engagé dès novembre 2020 dans sa troisième campagne présidentielle. L'ancien socialiste se lance une nouvelle fois sans alliés. En 2017, il avait manqué le second tour pour 600 000 voix (19,58%).



Philippe Poutou, 54 ans

Nouveau Parti anticapitaliste (Gauche extrême ou radicale)

3

Élu CGT et ouvrier de l'usine Ford de Blanquefort (Gironde), il se consacre à la politique depuis la fermeture du site en 2019. En 2020, il a été élu au conseil municipal de Bordeaux dans une alliance avec LFI. Candidat en 2012 et 2017, il avait reçu autour de 1,1% des voix.



Fabien Roussel, 52 ans

Parti communiste français (Gauche extrême ou radicale)

4

Député du Nord, cet ancien journaliste sera le premier candidat communiste depuis Marie-George Buffet en 2007 (1,93%). Sa décision a été plébiscitée par les militants (82%) qui l'avaient porté à la tête du parti en 2018 sur la promesse de s'éloigner de Jean-Luc Mélenchon, soutenu en 2012 et 2017.



Anne Hidalgo, 62 ans

Parti socialiste (Gauche)

5

Première adjointe pendant treize ans, elle est devenue maire de Paris en avril 2014 et a été réélue en juillet 2020. Anne Hidalgo a été désignée par le Parti socialiste pour le représenter, le 14 octobre, à l'issue d'un vote des militants.



Pierre Larrouturou, 57 ans

Nouvelle donne (Gauche)

6

Passé par le PS et EELV, il a fondé en 2013 le parti Nouvelle donne. En 2019, il est élu au Parlement européen après une alliance avec le PS et Place publique. C'est sa cinquième tentative à l'élection présidentielle, cette fois dans le cadre de la primaire populaire.



Arnaud Montebourg, 59 ans

L'Engagement (Gauche)

7

Nommé ministre de l'Economie après l'élection de François Hollande, il a quitté le gouvernement en 2014. Après un deuxième échec au stade de la "primaire citoyenne" organisée par la gauche en 2017, il s'est retiré de la politique et du PS, créant des marques de miel, d'amandes et de glaces.



Yannick Jadot, 54 ans

Europe Ecologie-Les Verts (Ecologie)

Député européen, il a remporté la primaire des écologistes, le 28 septembre 2021, avec 51,03% des voix au second tour. En 2017, il avait déjà gagné ce scrutin mais s'était rallié à Benoît Hamon (PS). Ancien de l'ONG Greenpeace, il menait la liste EELV aux européennes de 2019 (13,47%).



Michel Barnier, 70 ans

Les Républicains (Droite)

8

Ancien commissaire européen et négociateur en chef du Brexit d'octobre 2016 à mars 2021, plusieurs fois ministre de Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy, il veut rassembler la droite et le centre. Il s'est porté candidat à l'investiture de la droite en vue de la présidentielle le 26 août 2021.



Xavier Bertrand, 56 ans

La Manufacture (Droite)

9

Ex-ministre de la Santé et des Solidarités sous Jacques Chirac et du Travail pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy, il a également dirigé l'UMP (ex-Les Républicains), qu'il a quitté en 2017. Président de la région Hauts-de-France, il est candidat à la présidentielle depuis mars 2021.



Eric Ciotti, 56 ans

Les Républicains (Droite)

10

Ce cadre des Républicains, député des Alpes-Maritimes et proche de Nicolas Sarkozy, représente l'aile conservatrice de son parti, préoccupée par les questions sécuritaires et identitaires. Il s'est déclaré candidat à l'investiture de la droite pour l'élection présidentielle le 26 août 2021.



Valérie Pécresse, 54 ans

Soyons libres (Droite)

11

Ex-ministre de Nicolas Sarkozy entre 2007 et 2012, elle a quitté Les Républicains en 2019 pour fonder son propre parti, Soyons libres, qui se veut à la fois libéral et conservateur. Présidente de la région Ile-de-France, elle a annoncé sa candidature à l'investiture de la droite le 22 juillet 2021.



Nicolas Dupont-Aignan, 60 ans

Debout la France (Droite extrême ou radicale)

12

Ex-haut fonctionnaire, diplômé de l'ENA, élu député depuis 1997, Nicolas Dupont-Aignan participe à sa troisième élection présidentielle. A la tête de son parti, Debout la France, il avait appelé à voter Marine Le Pen au second tour de 2017. Il est candidat depuis septembre 2020.

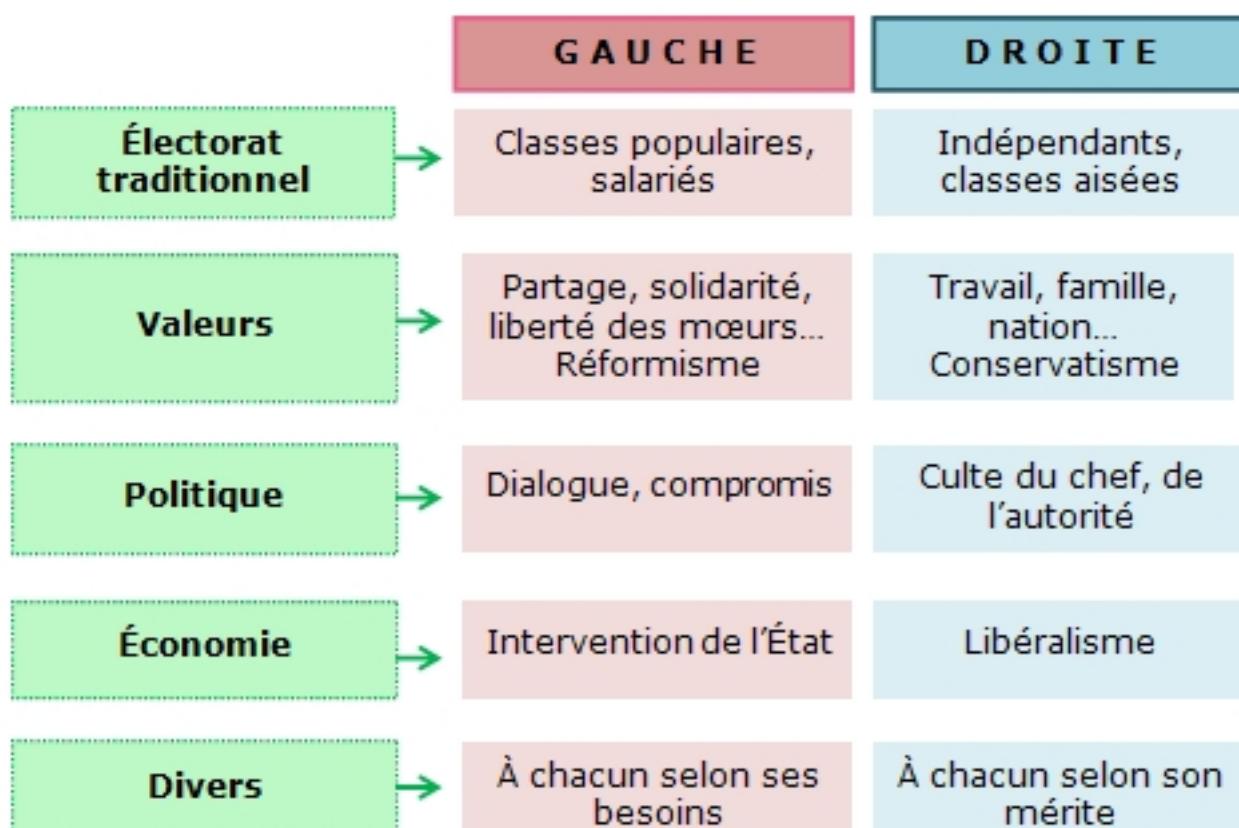


Marine Le Pen, 53 ans

Rassemblement national (Droite extrême ou radicale)

13

La présidente du Rassemblement national participe à sa troisième élection présidentielle. Comme son père en 2002, Marine Le Pen était au second tour en 2017. Elle a perdu avec 34% des voix contre 66% pour Emmanuel Macron. Elle s'est déclarée candidate pour 2022 dès janvier 2020.

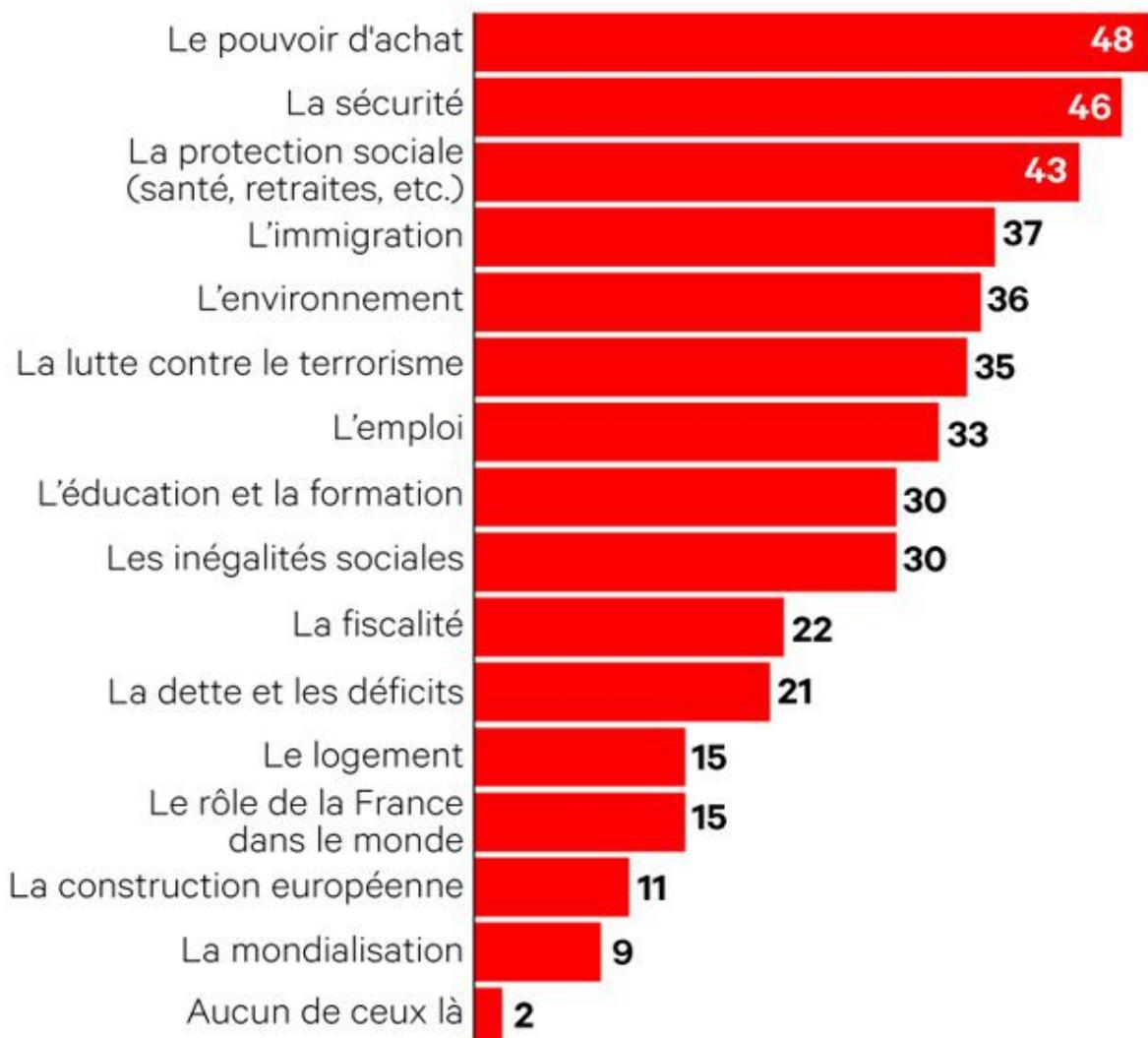


Étape 3 : Quels sujets ?

Quels sujets intéressent les apprentis ?

Les enjeux de l'élection présidentielle

« Parmi les enjeux suivants, lesquels compteront le plus pour vous au moment de voter au moment de l'élection présidentielle ? ». En %



« LES ÉCHOS » / SOURCE : PRÉSI TRACK © OPINIONWAY POUR LES ECHOS ET CNEWS, SONDAGE RÉALISÉ LES 22 ET 23 SEPTEMBRE 2021

Et l'abstention?

Voici quelques affiches contre l'abstention : commentez-les rapidement.



En quoi l'abstention est un problème dans une démocratie ?

C'est la porte ouverte aux extrêmes qui bénéficient de ce processus. Ne pas voter c'est ne pas donner sa voie à un parti (en général républicain)

C'est décider de ne pas s'exprimer le seul moment où l'on peut le faire !

Et le vote blanc ?

Le vote blanc c'est comme le vote nul; c'est un symbole. Le vote blanc est comptabilisé depuis 2013 mais il n'est pas intégré dans les suffrages exprimés.

S'il l'était et que plus de 50% des citoyens pouvant voter n'y allait pas, alors l'élection ne serait pas légitime...

Néanmoins, le vote blanc n'étant pas pris en compte, l'abstention est souvent utilisée pour "dire" qu'on est pas d'accord ou qu'on ne se sent pas intéressé ou qu'on ne comprend pas "le langage politique"... Mais au final c'est contre productif !